



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Approbation du compte-rendu du Conseil
d'administration.**

Conseil d'administration du 3 juin 2024

Délibération 2024/06/CA-102

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil d'administration du 22 avril 2024.

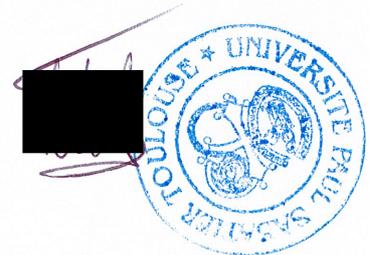
Toulouse le 3 juin 2024,

La Présidente de l'université Toulouse III - Paul Sabatier,

Odile RAUZY

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

7 juin 2024



Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 33

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0